

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7318681501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7318681501>

Cette annonce a été mise en ligne le **7 février 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **27 - EURE**



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JAGRIO

Forme sociale : société par actions simplifiée

Siège social : 1 bis rue Henri Bena à 27300 BERNAY

Objet social : holding animatrice

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 € par apports en numéraire

Admission aux Assemblées, droit de vote : Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Jérôme RIO

Directeur général : Madame Nathalie BROSSET

Cession d'actions : Lorsque tout ou partie des Titres dont la Transmission est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions prévues aux statuts, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés (compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des associés).

En cas de démembrement des actions : le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions collectives qui ont pour objet : l'approbation des comptes sociaux ; l'affectation ainsi que la répartition des résultats

; les modifications du pacte social touchant au droit d'usufruitier grevant les actions ; la révocation du Président ou du Directeur général ; la mutation à titre onéreux (vente, apport, échange) ou à titre gratuit de tout bien mobilier ou immobilier appartenant à la société ; le remploi du produit de la vente de tout bien mobilier ou immobilier appartenant à la société en tout ou en partie. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives autres que celles-ci-dessus énoncées réservées à l'usufruitier.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BERNAY.

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

